

Département de Maine et Loire
Arrondissement de SAUMUR
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 14 octobre 2025

Convocation du 09/10/2025

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
Nombre de Conseillers
présents : 16

L'An deux mille vingt-cinq, le quatorze du mois d'octobre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois d'octobre, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice, LEJEUNE Jacques, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, SCHAEFER Virginia, REIGNIER Maxime, BOUCHER Annick, TESSIER Dominique, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DUDÉ Guillaume, JAMET Amélie, CANONNE Julien, GALLARD Corine et COUINEAU Cyrille.

Excusés : Mmes et M. MORICEAU Marie-Annick, DELAUNAY Sébastien et DUDÉ Maïté.

Mme MORICEAU Marie-Annick représentée par Mme SCHAEFER Virginia.
M. DELAUNAY Sébastien représenté par Mme CHARRIER Sophie.
Mme DUDÉ Maïté représentée par M. GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas.

Secrétaire de séance : M. REIGNIER Maxime

DCM2025-10-103 **Renaturation des cours de l'école Louis DUDÉ – avance entreprise COLAS - décision modificative n°4 :**

Acte 7.1.3 : Finances locales – décisions modificatives

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'entreprise COLAS peut commencer les travaux de Voirie et Réseaux Divers (VRD) dès la première semaine des vacances de la Toussaint. Comme la réglementation le permet, l'entreprise COLAS sollicite le versement d'une avance de 5%, soit 6 735,07€ dans le cadre du lot n°1 « VRD » du marché d'aménagement des cours de l'école.

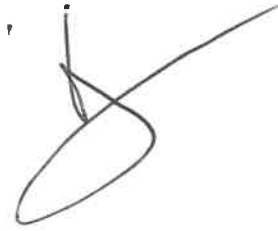
Les opérations d'ordre budgétaire correspondent à des jeux d'écritures sans flux financiers réels et doivent par conséquent toujours être équilibrées en dépenses et en recettes. Il faut donc prévoir les crédits suffisants au chapitre 041.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Valide l'opération modificative suivante :

Section	Sens	Article	Modification des crédits
Investissement	Dépense	2312, Opération n°20 (école) – chapitre 041	+ 6 735,07€
Investissement	Recette	238, Opération n°20 (école) – chapitre 041	+ 6 735,07€

Le secrétaire,
Maxime REIGNIER



Pour extrait conforme.
Le Maire,
Yves BOUCHER

